World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale
Date: 17 juillet 2025
Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour
WFP/EB.2/2025/7-A/1/DRAFT
Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Projet de plan stratégique de pays – Côte d'Ivoire (2026-2030)

Durée	1er janvier 2026-31 décembre 2030
Coût total pour le PAM	90 270 816 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats*	2,8

* Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats est un système de mesure des résultats qui comprend un suivi des programmes ainsi qu'un suivi financier et offre une méthode fondée sur les résultats pour l'élaboration de programmes axés sur l'être humain.

Résumé

La Côte d'Ivoire a accompli d'importants progrès sur le plan de la croissance économique, du développement des infrastructures et de la stabilité politique. Néanmoins, plus de 1,2 million de personnes connaissent un niveau d'insécurité alimentaire dit "de crise" (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). À celles-ci s'ajoutent 3,4 millions de personnes en situation dite "de stress" (phase 2) sur le plan de la sécurité alimentaire, tandis que la malnutrition demeure un problème de santé publique, en particulier chez les femmes et les enfants. Les aléas naturels, la dégradation de l'environnement et les fragilités structurelles contribuent à l'insécurité alimentaire, au même titre que les crises qui sévissent dans les pays voisins. Parallèlement, la pression croissante qui s'exerce sur les ressources naturelles et les services locaux ne rend que plus nécessaire la mise en place de solutions intégrées et durables impulsées au niveau national.

Pour faire face à ces difficultés, le plan stratégique de pays établi par le PAM pour la Côte d'Ivoire pour la période 2026-2030 concorde avec les priorités nationales, le Plan national de développement à venir pour 2026-2030 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable portant sur la même période. Il s'articule autour de deux effets directs intégrés.

Coordonnatrices responsables:

Mme V. Guarnieri
Sous-Directrice exécutive
Département des opérations liées aux programmes
courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

Mme O. Hantz
Directrice de pays
courriel: olivia.hantz@wfp.org

- *Effet direct 1.* En Côte d'Ivoire, les populations en situation d'insécurité alimentaire et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la survenue des chocs.
- *Effet direct 2.* D'ici à 2030, le Gouvernement est mieux à même de mettre en œuvre un programme pérenne de repas scolaires grâce à son action en faveur d'un système alimentaire résilient qui s'articule autour de moyens d'existence renforcés, d'une meilleure gestion des ressources naturelles et du développement des filières locales.

Au titre de l'effet direct 1, le PAM apportera une assistance alimentaire et nutritionnelle ciblée, dans le prolongement des stratégies nationales, tout en renforçant les systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Il s'agira notamment de renforcer les mécanismes d'alerte rapide et les mécanismes publics pour que les ménages les plus vulnérables puissent accéder en temps utile à l'assistance voulue. Autant que possible, les bénéficiaires seront progressivement mis en rapport avec les activités de relèvement et de renforcement de la résilience menées au titre de l'effet direct 2.

Au titre de l'effet direct 2, le PAM appuiera l'action menée par le pays pour accroître la couverture, la qualité et la viabilité des programmes de repas scolaires, en privilégiant les modèles utilisant la production locale. Les interventions intégrées viendront à l'appui des moyens d'existence en milieu rural, de la remise en état des terres, du développement des filières locales et de l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés. Le plan stratégique de pays met tout particulièrement l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, le renforcement de la prise en main des activités par les communautés et le développement de systèmes alimentaires durables.

Le présent plan stratégique de pays fait apparaître la transition vers un rôle de catalyseur qu'opère le PAM, lequel travaillera main dans la main avec les institutions nationales pour appuyer la mise en œuvre des politiques, renforcer les systèmes nationaux et assurer la pérennité des interventions. Le renforcement des capacités institutionnelles et la prise en main des programmes par les acteurs nationaux sont au cœur de cette démarche.

Le PAM continuera de favoriser l'intégration des programmes en faisant concorder son action avec les initiatives menées dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation et de l'agriculture et avec les systèmes et programmes pilotés par les pouvoirs publics. Les partenariats stratégiques entre les institutions publiques, les organismes à vocation technique et la société civile seront essentiels pour obtenir le plus de résultats concrets possible et apporter des solutions adaptées au contexte et évolutives. L'innovation, la production de données factuelles, l'intégration de solutions informatiques et le renforcement de la coordination à tous les niveaux contribueront à l'obtention des résultats escomptés. Dans l'ensemble de ses interventions, le PAM adoptera une démarche fondée sur les besoins, conforme aux principes humanitaires.

Dans le cadre du présent plan stratégique de pays, le PAM réaffirme sa détermination à aider les autorités nationales à remédier aux problèmes liés à l'alimentation et à la nutrition, à renforcer la résilience et à favoriser le développement durable en Côte d'Ivoire.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la Côte d'Ivoire (2026-2030) (WFP/EB.2/2025/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 90 270 816 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation et évaluation des besoins du pays

1. La Côte d'Ivoire, qui devrait compter plus de 30 millions d'habitants d'ici à la fin de 2025[1], continue de se heurter à de multiples difficultés liées à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et aux inégalités sociales. La part des personnes en situation d'insécurité alimentaire a doublé, passant de 7 pour cent en 2022 à 14 pour cent en 2024. En mars 2025, 1,4 million de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire et plus de 3 millions étaient exposées à ce risque. Dans 8 des 31 régions du pays, plus du quart de la population ne peut pas satisfaire ses besoins alimentaires fondamentaux[2].

2. Depuis son indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire connaît une certaine stabilité politique, seulement interrompue entre la fin des années 1990 et 2011. Depuis, le pays a retrouvé la paix et entrepris des réformes, devenant l'une des économies les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne. Cependant, même si le taux de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 7 pour cent en moyenne en 2024-2025, alimenté par l'augmentation de la production de cacao, l'investissement dans les infrastructures, le développement agro-industriel et l'extraction des ressources, une accumulation de difficultés, notamment les inondations, la déforestation, les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et les mouvements de population arrivant des pays voisins, est récemment venue accentuer la vulnérabilité du pays[3].

3. La Côte d'Ivoire demeure un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, classé à la 166e place sur 193 pays selon le Rapport sur le développement humain 2023/2024[4]. La pauvreté a reculé, passant de 55,4 pour cent en 2011 à 37,5 pour cent en 2021, même si des disparités persistent entre les zones rurales et les zones urbaines[5]. Les indicateurs relatifs à la malnutrition demeurent préoccupants: la prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans est de 8,4 pour cent et, même s'il a diminué, le taux de retard de croissance s'établissait à 23 pour cent en 2021 (contre 29 pour cent en 2012). La malnutrition chronique est particulièrement élevée dans les régions rurales du nord et du nord-est. L'anémie reste fréquente et touche 70 pour cent des enfants de 6 à 59 mois et 61 pour cent des femmes[6]. À cela s'ajoute le fait qu'il y aurait actuellement 420 000 personnes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire, pays pourtant concerné par l'accélération de la riposte impulsée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida[7, 8].

4. À la 134e place sur 187 du classement établi selon l'indice de la "Notre Dame Global Adaptation Initiative"[9], la Côte d'Ivoire est également l'un des pays au monde les plus exposés aux chocs d'ordre climatique. Près de 60 pour cent des terres productives sont dégradées et le pays a perdu 90 pour cent de ses forêts au cours du siècle dernier[10]. L'expansion des terres agricoles et les catastrophes écologiques à répétition ont aggravé la dégradation des sols et la perte de biodiversité, incitant le Gouvernement à promouvoir des

[1] Organisation des Nations Unies. 2024. World Population Prospects 2024: Côte d'Ivoire.

[2] Cadre harmonisé. 2025. *Résultats de l'analyse de la situation actuelle et projetée de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë.*

[3] Groupe de la Banque africaine de développement. Page Web: République de Côte d'Ivoire.

[4] Programme des Nations Unies pour le développement. 2024. *Rapport sur le développement humain 2023-2024 – Sortir de l'impasse: repenser la coopération dans un monde polarisé*.

[5] République de Côte d'Ivoire. 2021. *Plan national de développement* PND *2021-2025*.

[6] République de Côte d'Ivoire. 2023. *Côte d'Ivoire – Enquête Démographique et de Santé 2021: Rapport final*.

[7] Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. 2015. *Comprendre l'accélération: Passer à la vitesse supérieure pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030.*

[8] Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Fiches d'information par pays: Côte d'Ivoire.

[9] University of Notre Dame. 2024. Notre Dame Global Adaptation Initiative: Country Index: Rankings.

[10] REDD+ Côte d'Ivoire. 2017. *Résumé pour Décideurs: Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire*.

pratiques agricoles et environnementales plus durables[11]. La capacité d'adaptation des ménages est restreinte par la pauvreté, la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et l'accès inégal à la terre.

5. L'agriculture, qui représente 20 pour cent du PIB et emploie 48 pour cent de la population, demeure l'un des piliers de l'économie[12]. Le secteur est toutefois dominé par les cultures de rente, ce qui contribue à réduire la production des cultures vivrières et à augmenter la vulnérabilité face à l'instabilité des prix. La plupart des agriculteurs sont des petits exploitants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et ont peu accès à la terre, aux intrants agricoles et aux services[13]. Les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole nuisent à la productivité et font ressortir la nécessité d'adopter des politiques pour renforcer les droits fonciers des femmes, améliorer l'accès de ces dernières au financement et prendre pleinement en compte les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, dans les programmes nationaux. La transition vers des systèmes alimentaires durables est une priorité nationale qui nécessite d'investir dans la transformation locale, la diversification des cultures et la remise en état des terres.

6. Depuis 2021, la Côte d'Ivoire a vu arriver un nombre croissant de demandeurs d'asile fuyant le Burkina Faso, en proie à l'insécurité. Le 31 janvier 2025, le pays accueillait 66 850 demandeurs d'asile[14]. Cette situation fait peser une charge supplémentaire sur les ressources déjà insuffisantes des zones rurales, où l'accès aux services de base est limité et où la dégradation de l'environnement s'accélère. La demande accrue de produits alimentaires, d'eau, de terres et de logements a exacerbé les problèmes déjà présents liés à la pauvreté, au chômage des jeunes, à la gestion des ressources naturelles et à la cohésion sociale sur fond de tensions socioéconomiques relatives à l'agriculture, à l'élevage et, dans certaines zones, aux activités illégales d'extraction artisanale de l'or.

7. Dans le domaine de l'éducation, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès notables, en particulier dans l'enseignement primaire, grâce à l'amélioration des infrastructures, au recrutement d'enseignants et aux mesures de réduction des disparités. Les taux nets de scolarisation sont de 96 pour cent pour les filles et de 94 pour cent pour les garçons, et les taux d'achèvement des études de 85 pour cent pour les premières et de 80 pour cent pour les seconds[15]. Cependant, 2,3 millions d'enfants[16] ne sont toujours pas scolarisés. Parmi eux, 2 millions n'ont jamais été scolarisés et 300 000 autres sont en situation d'abandon scolaire. L'accessibilité limitée des écoles dans les zones rurales, les contraintes socioéconomiques et les difficultés d'ordre administratif, comme la non-possession d'acte de naissance, sont autant d'obstacles à l'éducation. Malgré l'augmentation des investissements, certains problèmes, tels que les sureffectifs dans les classes et la pénurie d'enseignants, continuent d'influer sur la qualité de l'enseignement[17].

[11] Voir les engagements pris par la Côte d'Ivoire à la 15e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue en mai 2022 à Abidjan.

[12] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2020. *Digital Agriculture Profile – Côte d'Ivoire*.

[13] Gouvernement ivoirien et PAM. 2018. *Examen stratégique national "faim zéro" Côte d'Ivoire*.

[14] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Operational data portal: Côte d'Ivoire. Données en date du 31 janvier 2025.

[15] Gouvernement ivoirien. 2022. *Statistiques scolaires 2022-2023*.

[16] Près du tiers de la population d'âge scolaire.

[17] Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2021. *Synthèse régionale des études et rapports nationaux sur les enfants et adolescents en dehors de l'école. Afrique de l'Ouest et du Centre*.

8. Les disparités entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons restent un problème majeur. En 2022, la Côte d'Ivoire était classée 166e sur 193 pays selon l'indice d'inégalité de genre. Les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté et nettement plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Leur accès limité à la terre, à la technologie, aux processus décisionnels et à l'éducation restreint encore leur capacité à participer pleinement aux initiatives en faveur du développement et à bénéficier de leurs retombées.

9. Les jeunes représentent une priorité absolue aux fins du développement du pays. Selon le recensement de 2021, près de la moitié de la population a moins de 20 ans. Bien que plusieurs programmes en faveur des jeunes aient été mis en place, l'enjeu reste de taille. Le chômage des jeunes demeure élevé: selon les données recueillies, 18,8 pour cent d'entre eux ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, les jeunes femmes étant tout particulièrement concernées. Il est indispensable d'élargir les possibilités offertes aux jeunes en matière d'éducation, de formation et de participation à la vie économique pour favoriser une croissance durable.

2. Priorités nationales et assistance collective

10. Le présent plan stratégique de pays (PSP), établi pour la Côte d'Ivoire pour la période 2026-2030, est le fruit de consultations approfondies qui ont rassemblé, à l'occasion de réunions bilatérales et de consultations nationales et régionales, des spécialistes de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des systèmes alimentaires, des affaires humanitaires, de la nutrition, de l'éducation, de la santé, de l'économie et de l'environnement, les autorités locales, des représentants de l'État, les donateurs, la société civile et des groupes représentant les femmes et les jeunes.

11. Parallèlement à l'élaboration du PSP, le Gouvernement et le système des Nations Unies se sont concertés sur le Plan national de développement de la Côte d'Ivoire pour 2026-2030 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "Plan-cadre de coopération") pour la même période, qui devraient tous deux être établis sous leur forme définitive d'ici à la fin de 2025. Les priorités qui sont définies dans ces trois plans convergent vers le développement du capital humain, l'accès aux services, l'autonomisation des femmes et des jeunes et le développement durable au niveau local et sur le plan économique. La sécurité alimentaire et nutritionnelle fait partie intégrante de ces plans, au même titre que l'éducation, la santé, l'emploi et la gouvernance. Le Gouvernement a également adopté des politiques importantes en matière de protection de l'environnement, d'agriculture résiliente et d'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes, avec l'appui de différents partenaires. En dépit des progrès accomplis, des lacunes subsistent, notamment quant à la prise en compte des petits exploitants dans les programmes agricoles et environnementaux de grande ampleur.

12. En 2023, le pays s'est joint à la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire, créée en 2021, à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, signifiant ainsi sa détermination à faire des programmes de repas scolaires une composante fondamentale de son action en faveur du développement du capital humain. Des défis de taille restent toutefois à relever pour que cette volonté prenne la forme d'un cadre juridique et opérationnel solide. L'absence de loi consacrée à la question et le manque de coordination multisectorielle freinent la mise en œuvre effective de cette mesure et son développement[18]. Bien que des partenaires clés aident les pouvoirs publics dans leur action, des lacunes

[18] Le programme national de repas scolaires couvre actuellement 36 pour cent des écoles. Voir Banque mondiale. 2025. *Systems Approach for Better Education Results – School feeding. Côte d'Ivoire country report, February 2025*. (Non disponible en ligne.)

majeures contrarient les efforts déployés pour étendre les programmes à toutes les écoles et renforcer le cadre institutionnel[19].

13. La Côte d'Ivoire avance activement sur la voie de la souveraineté alimentaire grâce à des investissements massifs en faveur de la production d'aliments locaux, de leur transformation et de leur accessibilité économique. Le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération, qui porte sur la période 2018-2025, est axé sur le développement des filières, le renforcement du suivi de la sécurité alimentaire et l'amélioration des programmes publics à l'intention des populations vulnérables.

14. La Côte d'Ivoire a prouvé la grande importance qu'elle attachait à la nutrition en adoptant des politiques de premier plan et en instaurant, en 2019, un organe de coordination de haut niveau, aujourd'hui connu sous le nom de Conseil national pour l'alimentation et la nutrition, chargé de mettre en œuvre les politiques nationales relatives à la nutrition et d'assurer la coordination intersectorielle. Un Plan national multisectoriel de nutrition a été établi pour la période 2024-2026 afin d'améliorer la situation en la matière et le développement du jeune enfant en luttant contre la dénutrition, les carences en micronutriments et l'augmentation du nombre de maladies liées au surpoids. Le financement des interventions nutritionnelles reste toutefois faible, celles-ci ne comptant que pour 0,53 pour cent des dépenses totales consacrées à la santé. Il sera indispensable de renforcer la coordination multisectorielle, d'accroître les investissements et d'étoffer les initiatives visant à faire évoluer la société et les comportements pour que le plan porte ses fruits dans l'ensemble du pays.

15. La Côte d'Ivoire a érigé la protection sociale en priorité stratégique, comme en témoignent la Stratégie nationale de protection sociale pour 2024-2028, le Plan national de développement pour 2021-2025 et le Plan social du Gouvernement pour 2022-2024. S'articulant autour de cinq axes stratégiques, la Stratégie nationale de protection sociale vise à réduire le taux de pauvreté pour le faire passer de 39,4 pour cent à 28,6 pour cent d'ici à 2028, à améliorer l'accès aux centres sociaux et à développer les soins de santé universels. Malgré l'importance donnée à la question, le système de protection sociale demeure fragmenté, sa couverture, limitée, et le registre social, incomplet. Actuellement, les travailleurs du secteur informel (71 pour cent de la population active), les populations rurales et les femmes n'ont pas accès aux filets de protection sociale ni aux soins de santé. Le Gouvernement travaille main dans la main avec ses partenaires pour faire avancer la mise en œuvre de la stratégie et la mise en place d'un registre social complet.

16. Depuis qu'il reçoit des demandeurs d'asile fuyant l'insécurité qui sévit dans la région[20], le pays a renforcé ses capacités de préparation et d'intervention avec l'aide d'entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Des difficultés persistent, en particulier dans les régions du nord et les zones frontalières, où les infrastructures limitées, les lacunes dans la prestation de services et l'insécurité régionale font peser une pression plus forte sur le logement, l'emploi et la protection sociale. Pour répondre aux besoins immédiats et parvenir à la résilience à long terme, la Côte d'Ivoire adopte une démarche s'articulant autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il s'agit avant tout d'élargir l'accès aux services de base, de favoriser l'inclusion économique, de consolider la cohésion sociale et de renforcer la résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation. Malgré les progrès accomplis et les programmes de cohésion sociale mis en œuvre par certains partenaires, comme la Banque mondiale, un soutien technique et financier supplémentaire est nécessaire pour généraliser des solutions durables en faveur des demandeurs d'asile, en particulier dans les

[19] Gouvernement ivoirien. 2022. *États généraux de l'éducation: Rapport de synthèse des concertations nationales*.

[20] Jusqu'à récemment, les demandeurs d'asile arrivaient du Mali, mais, ces dernières années, la majorité d'entre eux sont arrivés du Burkina Faso.

domaines de l'intégration socioéconomique, de la gestion des pièces administratives et de la planification en matière de gouvernance.

3. Atouts particuliers, capacités et moyens du PAM en Côte d'Ivoire

17. En Côte d'Ivoire, le PAM apporte une compétence bien particulière en raison de sa capacité à intervenir à la croisée de l'action humanitaire, du développement et de la paix, en associant intervention d'urgence, résilience à long terme et renforcement des systèmes. Sa présence bien ancrée sur le terrain, ses partenariats de longue date avec les pouvoirs publics et les communautés et son savoir-faire reconnu en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de systèmes alimentaires lui permettent d'intervenir à l'échelle voulue tout en s'adaptant à l'évolution des besoins. Les solides capacités dont il dispose en matière de données et d'analyse, sa place prépondérante dans le domaine des repas scolaires et le rôle croissant qu'il joue dans le renforcement des systèmes nationaux, notamment ceux ayant trait à la protection sociale et à la nutrition, lui confèrent un rôle stratégique de catalyseur des priorités nationales. En faisant la soudure entre les plans d'action et leur mise en œuvre, le PAM comble les lacunes d'importance critique laissées par d'autres acteurs, en particulier dans les zones rurales touchées par l'insécurité alimentaire, tout en contribuant à l'action menée par les institutions nationales pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et valoriser le capital humain.

18. En 2024, une évaluation du PSP établi pour la Côte d'Ivoire pour la période 2019–2023 a confirmé la place importante qu'occupait le PAM dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et son efficacité en la matière. Y était également salué le soutien stratégique que le PAM a apporté en lien avec la pérennisation du programme national de repas scolaires, l'enrichissement du riz et le renforcement de la capacité des pouvoirs publics et des partenaires à se préparer aux crises alimentaires et à y faire face.

19. Une évaluation à mi-parcours de la deuxième phase d'un projet mené dans le cadre du Programme international McGovern-Dole d'alimentation pour l'éducation et la nutrition infantile, mis en place par l'Agence des États-Unis pour le développement international, est venue confirmer la grande utilité de ce projet et sa concordance avec les priorités nationales, notamment la lutte contre l'insécurité alimentaire, le renforcement de l'alphabétisation et la satisfaction des besoins spécifiques des garçons et des filles dans les régions vulnérables. Ce projet a permis d'accomplir des progrès notables s'agissant de réduire la faim à l'heure méridienne, de stimuler la scolarisation et l'alphabétisation, notamment des filles, et de contribuer à améliorer les pratiques agricoles des femmes, à augmenter leurs revenus et à accroître leur participation aux structures communautaires, comme les groupements d'agriculteurs, les comités chargés des questions scolaires et de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs, et les mécanismes de planification au niveau local.

20. À la fois coordonnateur et chef de file technique, le PAM a contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'un des artisans du programme d'action relatif aux repas scolaires aux niveaux régional et international. En facilitant la participation directe du Gouvernement à des instances de haut niveau[21], le PAM a permis aux parties prenantes ivoiriennes de partager des données d'expérience, d'échanger avec leurs homologues et de promouvoir les repas scolaires comme investissement stratégique en faveur de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et d'objectifs de développement nationaux plus larges.

[21] Notamment un atelier consacré au financement durable de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, organisé à Dakar par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et le Forum mondial sur la nutrition infantile qui s'est tenu à Osaka et auquel a participé la Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

21. Le renforcement de la collaboration avec les ministères techniques, les entités des Nations Unies et les partenaires coopérants locaux restera une priorité absolue au titre de la nouvelle stratégie, conformément aux constatations issues de l'évaluation du précédent PSP. Il s'agira d'améliorer la qualité de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités du PAM, tout en renforçant leur pérennité, le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et l'efficacité opérationnelle. Ainsi, le PAM collabore avec ses partenaires nationaux pour améliorer le suivi de la sécurité alimentaire, afin de rendre le ciblage géographique plus précis et d'éclairer la conception des programmes axés sur la résilience.

22. Les consultations nationales et régionales ont fait ressortir la large renommée dont bénéficiait le PAM du fait de son solide savoir-faire en matière de ciblage communautaire et de mobilisation. Les partenaires ont mis en avant l'utilisation efficace que le PAM fait des méthodes de planification communautaire participative dans ses programmes axés sur la résilience, notant leur pertinence et l'accueil positif qu'elles reçoivent de la part des autorités locales et des communautés bénéficiaires. Il était en outre très apprécié que ces méthodes favorisent la prise en main au niveau local et permettent d'adapter les interventions aux besoins et priorités des communautés.

23. Par ailleurs, les capacités dont dispose le PAM en matière de chaîne d'approvisionnement et de logistique, notamment d'entreposage des produits alimentaires, de distribution et d'intervention d'urgence, sont ressorties parmi ses atouts majeurs. Dans le cadre du PSP pour 2026–2030, elles lui seront utiles pour améliorer la coordination avec les institutions nationales et les partenaires, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des systèmes d'approvisionnement aux fins des interventions d'urgence et des programmes de repas scolaires.

4. Positionnement stratégique, priorités des programmes et partenariats

Direction et impacts escomptés du plan stratégique de pays

24. Le présent PSP pour la Côte d'Ivoire fera fond sur les atouts particuliers du PAM pour s'attaquer aux difficultés chroniques que connaît le pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, tout en s'alignant sur les priorités nationales définies dans le Plan national de développement, le Plan-cadre de coopération et la stratégie sous-régionale établie par le PAM pour le golfe de Guinée[22]. Partenaire de confiance du Gouvernement aux fins de la transformation des systèmes alimentaires, le PAM continuera d'opérer sa transition vers des programmes intégrés et pérennes.

25. La principale priorité du Gouvernement est de renforcer le capital humain afin d'améliorer la productivité, d'attirer davantage d'investissements et de transformer l'économie du pays[23]. Cela passera par la conception d'interventions conduisant à une meilleure intégration des femmes, des jeunes et des petits exploitants agricoles. Dans le cadre du présent PSP, le PAM poursuivra sa transition afin de jouer davantage un rôle de catalyseur et mettra à profit les compétences qui lui sont reconnues pour mobiliser les communautés et faire le lien entre, d'un côté, les politiques, les systèmes et les projets de grande ampleur et, de l'autre, les composantes les plus vulnérables de la population.

[22] PAM. 2023. *Prevent, prepare and respond to the spill over of the Sahel crisis In the Gulf of Guinea (Benin, Togo, Ghana and Côte d'Ivoire)*.

[23] Selon la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire affiche l'un des taux de productivité les plus bas du monde. Une augmentation de 1 pour cent du PIB se traduit par une baisse de seulement 0,6 pour cent du taux de pauvreté.

26. Le modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale sera au cœur du présent PSP, dans le droit fil de la priorité que s'est fixée le Gouvernement de valoriser le capital humain dès le plus jeune âge. En fournissant dans les écoles des repas nutritifs et enrichis, de préférence localement, et en encourageant des pratiques saines à la faveur d'ateliers destinés à faire évoluer la société et les comportements, le PAM renforcera les résultats obtenus en matière d'éducation et de nutrition. En outre, ce modèle stimulera le développement économique local en amenant les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes à participer aux filières. Il resserrera les liens entre les producteurs et les écoles, soutiendra l'entrepreneuriat des jeunes et favorisera des partenariats propices à la croissance.

27. En parallèle, le PAM continuera de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle ciblée aux personnes les plus vulnérables tout en aidant les pouvoirs publics à renforcer les systèmes réactifs face aux chocs. Dans la mesure du possible, le PAM orientera progressivement les bénéficiaires de l'aide d'urgence vers des interventions axées sur la résilience à long terme.

Intégration des programmes

28. Au titre du présent PSP, le PAM resserrera les liens entre les activités et les effets directs en adoptant une approche intégrée en matière de systèmes alimentaires. En associant l'agriculture, la nutrition et l'éducation et en apportant un appui aux programmes publics, le PAM cherchera à mettre en œuvre des interventions cohérentes et complémentaires adaptées au contexte national. L'objectif primordial est d'aider les ménages vulnérables à passer de l'assistance d'urgence à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

29. À l'appui de cette transition, le PAM favorisera l'intégration des bénéficiaires de l'activité 1, menée au titre de l'effet direct 1, à l'activité 3, menée au titre de l'effet direct 2, en leur permettant de passer de l'assistance d'urgence aux activités d'appui à la remise en état des terres et au renforcement des moyens d'existence. Cette démarche, qui s'inscrit dans la ligne des programmes publics de filets de protection sociale, vise à renforcer davantage le capital humain au sein des populations les plus à risque en fournissant des denrées nutritives produites localement aux fins des repas scolaires, et à améliorer le régime alimentaire en favorisant la pérennisation des filières d'aliments enrichis.

30. Le PAM recherchera la convergence géographique en ciblant pendant plusieurs années les mêmes communautés à l'aide d'un ensemble intégré de mesures d'assistance associant les repas scolaires, la production alimentaire locale et l'appui à la création de revenus. L'alimentation scolaire utilisant la production locale occupera une place centrale en faisant intervenir les petits exploitants agricoles dans les repas scolaires et le développement des filières locales.

31. Le modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale contribuera également à renforcer les rapprochements et les synergies entre les activités prévues au titre de l'effet direct 2. En effet, l'appui technique apporté au titre de l'activité 3 permettra d'augmenter l'approvisionnement en aliments locaux aux fins des repas scolaires (activité 2), tandis que les excédents permettront aux petits exploitants (activité 4) de se lancer dans des activités de transformation ou de transport des aliments, par exemple. Le renforcement des capacités restera au cœur des activités, de façon à doter les ménages vulnérables et les institutions nationales de compétences utiles dans les situations d'urgence ou dans le contexte du développement.

Collaboration stratégique avec les partenaires

32. Dans le cadre du présent PSP, le PAM continuera de placer au rang de ses priorités l'harmonisation avec les politiques et les systèmes nationaux en soutenant l'initiative publique et en veillant à sa bonne mise en œuvre, tant par les ministères centraux que par les services décentralisés. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec des acteurs tels que les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture, de la solidarité, de la santé et des affaires étrangères (par l'intermédiaire de la Direction d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides) pour faire avancer l'application des politiques, développer les capacités institutionnelles et veiller à ce que les programmes soient cohérents et pilotés au niveau local, en particulier concernant les repas scolaires, la préparation aux situations d'urgence, la nutrition et le renforcement des programmes publics. En outre, le PAM nouera un partenariat stratégique avec le Ministère de l'économie, du plan et du développement, dont le mandat multisectoriel et le rôle de coordination sont essentiels pour garantir la cohérence des politiques, la mobilisation des ressources et l'harmonisation avec les cadres nationaux de développement.

33. Une composante essentielle de la coopération sera le soutien apporté en continu au programme national de repas scolaires, fondé sur le modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Dans le droit fil de la stratégie nationale relative aux repas scolaires et d'une évaluation sur l'alimentation scolaire menée en 2024, dans le cadre de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)[24], le PAM aidera à combler les lacunes liées au financement, au suivi, à la logistique et à l'approvisionnement local. Aux côtés du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, il s'efforcera en priorité de renforcer les mécanismes d'approvisionnement et la participation de la communauté en mettant en rapport les écoles et les petits exploitants. De manière plus générale, le PAM collaborera avec la société civile, les groupes représentant les jeunes et les femmes et les autorités locales pour favoriser l'adoption de solutions pilotées par la communauté dans ses programmes.

34. Le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) appuieront ensemble la mise en œuvre de la stratégie nationale de pérennisation des cantines scolaires. Pour ce faire, ils conceptualiseront une approche durable en matière d'alimentation scolaire utilisant la production locale, en faisant fond sur le savoir-faire technique de la FAO dans le domaine de la production agricole, l'appui apporté par le FIDA aux organisations paysannes et aux filières dans le cadre de ses initiatives en cours, et l'assistance fournie par le PAM aux petits exploitants agricoles pour développer l'approvisionnement local et resserrer les liens avec les marchés. Les trois organismes ayant leur siège à Rome assureront la complémentarité de leurs activités d'appui en se répartissant clairement les tâches dans les domaines de la production de données factuelles, de l'appui stratégique, de l'agriculture durable et du développement des filières. Ils travailleront également main dans la main pour mettre au point un modèle économique axé sur des repas scolaires durables, lequel fera converger les objectifs définis en matière d'agriculture, de nutrition et d'éducation tout en présentant un intérêt économique évident. Ils s'emploient actuellement à mettre en place une programmation conjointe qui favorise la complémentarité dans les domaines stratégiques; pour ce faire, ils s'attachent à corréler les résultats présentés dans leurs rapports, à s'accorder sur le plan géographique en intervenant dans les mêmes régions, y compris dans le cadre de programmes distincts, et à favoriser la cohérence en ciblant les mêmes populations de façon à obtenir collectivement le plus de résultats possible.

[24] Banque mondiale. 2025. *Systems Approach for Better Education Results – School feeding. Côte d'Ivoire country report, February 2025*. (Non disponible en ligne.)

35. Le PAM continuera de prendre activement part aux principales instances de coordination sectorielle, à savoir: le groupe local de partenaires de l'éducation, dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et chargé de développer le ciblage conjoint et les ensembles intégrés de mesures qui allient éducation et nutrition et visent à améliorer les résultats liés à l'apprentissage; le groupe sur l'agriculture, dirigé par la FAO et la Banque mondiale, qui met son savoir-faire technique au service des stratégies nationales; le groupe sur le climat, dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui partage les enseignements tirés du projet d'assurance climatique et apportera ses éclairages aux fins de la transposition des initiatives à plus grande échelle. De manière plus générale, dans le domaine de la résilience, le PAM établira des partenariats stratégiques et coordonnés avec des acteurs nationaux et internationaux. Les ministères, notamment ceux chargés de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales et halieutiques et des eaux et forêts, ainsi que leurs services décentralisés, mèneront les initiatives relatives à la gestion des ressources naturelles et au développement rural. En parallèle, le PAM collaborera avec le PNUD pour transposer à plus grande échelle des solutions intégrées en faveur du développement économique local, de l'entrepreneuriat vert et de la résilience face aux changements climatiques, en particulier dans les régions du nord et de l'ouest, en s'appuyant sur les travaux du PNUD relatifs à la croissance inclusive et au soutien aux entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes.

36. Le PAM continuera de travailler en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNICEF, s'agissant notamment des déplacements forcés et de la malnutrition de l'enfant. La collaboration avec les prestataires de services financiers et les plateformes numériques améliorera l'efficacité des transferts de type monétaire. En parallèle, le PAM développera les liens de coopération qu'il a établis avec la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale pour favoriser la cohésion sociale et la résilience. Il renforcera également ses partenariats avec les prestataires de services financiers, les plateformes numériques, SODEXAM[25] et les instituts de recherche pour améliorer les systèmes d'approvisionnement et les dispositifs d'alerte rapide.

37. Afin d'augmenter encore l'impact et la pérennité des programmes, le PAM développera la collaboration, y compris la coopération Sud-Sud, avec les institutions financières internationales, les milieux universitaires et le secteur privé, ce qui permettra de mobiliser des compétences techniques et des ressources, de cultiver l'innovation et d'appuyer la planification fondée sur des données factuelles. Les initiatives conjointes viseront avant tout à mettre en place des filières locales, à développer des outils numériques et à concevoir des solutions propres à renforcer la résilience qui comportent une dimension nutritionnelle et soient conformes aux objectifs nationaux.

Effets directs du plan stratégique de pays et activités

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: En Côte d'Ivoire, les populations en situation d'insécurité alimentaire et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la survenue des chocs

38. S'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre du PSP pour 2019-2023, le PAM travaillera aux côtés du Gouvernement pour le rendre mieux à même de coordonner, de gérer et de mettre en œuvre en temps voulu des interventions axées sur la préparation et l'action en cas de catastrophe de façon à réduire l'incidence des chocs et des facteurs de perturbation sur les personnes vulnérables, notamment grâce à l'appui apporté aux systèmes nationaux. Son assistance technique sera ainsi mise au service de l'action menée pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, développer les cadres d'action anticipative et rendre opérationnels les systèmes d'assistance publics réactifs face aux chocs. Le PAM

[25] Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique.

collaborera étroitement avec le Gouvernement afin que les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soient mieux prises en compte dans les stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe, y compris au niveau infranational.

39. Parallèlement aux activités de renforcement des systèmes, le PAM fournira une assistance aux personnes touchées par la crise qui sévit au Sahel, notamment les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil. Il apportera, pour une durée de trois mois, une assistance alimentaire essentielle, sous la forme de transferts de type monétaire et d'appui nutritionnel spécialisé, aux demandeurs d'asile venant d'arriver dans le pays et à ceux hébergés dans des sites gérés par les pouvoirs publics. Il procédera régulièrement à des opérations de ciblage de façon à prolonger jusqu'à six mois la durée d'assistance pour les personnes les plus vulnérables. La démarche adoptée permettra que les communautés d'accueil bénéficient de l'assistance aussi bien que les demandeurs d'asile, conformément aux principes humanitaires et au principe consistant "à ne pas nuire", de manière à favoriser la cohésion sociale. Le PAM fera des mesures de protection des bénéficiaires une priorité et s'emploiera à assurer la sécurité des sites et à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il aura recours aux outils d'enregistrement biométrique du HCR pour s'assurer que l'assistance est fournie en toute sécurité aux personnes voulues. À la demande du Gouvernement, il apportera également une assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles.

40. Le PAM poursuivra les efforts déployés pour renforcer la cohésion sociale entre les populations d'accueil et les populations déplacées, notamment en analysant l'influence éventuelle de l'assistance apportée sur les dynamiques communautaires à l'œuvre et en mettant en place des mesures visant à atténuer les risques associés. Un suivi régulier permettra au PAM et à ses partenaires d'ajuster le ciblage et de faire participer les demandeurs d'asile et les communautés d'accueil en situation de vulnérabilité à des activités à faible risque et de faible technicité axées sur l'assistance alimentaire pour la création d'actifs, comme le défrichage et la prévention de la déforestation. Autant que possible, les bénéficiaires seront dirigés vers des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs menées au titre de l'effet direct 2 du PSP de façon à accroître leur autonomie et leur résilience. En combinant l'apport d'une aide directe aux personnes vulnérables avec des mesures de renforcement des systèmes nationaux, le PAM s'efforcera de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels immédiats, de rétablir les moyens d'existence, de promouvoir la cohésion sociale et de renforcer la capacité des institutions publiques à mieux anticiper les chocs et y faire face.

Harmonisation avec les priorités nationales

41. Les activités prévues au titre de l'effet direct 1 du présent PSP seront conformes au plan national d'intervention d'urgence élaboré par le Gouvernement, qui définit les principes généraux de l'assistance aux populations déplacées et aux populations touchées par des catastrophes. Ces activités contribueront au résultat escompté 2 du Plan-cadre de coopération, qui vise à garantir l'accès aux services sociaux de base, y compris dans des contextes d'urgence.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, le Gouvernement est mieux à même de mettre en œuvre un programme pérenne de repas scolaires grâce à son action en faveur d'un système alimentaire résilient qui s'articule autour de moyens d'existence renforcés, d'une meilleure gestion des ressources naturelles et du développement des filières locales

42. L'effet direct 2 du PSP repose sur une stratégie globale intégrée visant à aider le Gouvernement à renforcer le capital humain afin de faire émerger une économie mieux à même de favoriser le changement. Fort d'un solide savoir-faire stratégique, de sa présence au niveau local et de sa capacité éprouvée à mobiliser les communautés, le PAM jouera un rôle essentiel pour faire le lien entre les initiatives nationales de politique générale et de financement, d'un côté, et la situation sur le terrain, de l'autre, en particulier en donnant aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir au sein des communautés.

43. Au titre de l'activité 2, le PAM aidera le Gouvernement à honorer les engagements qu'il a pris dans le cadre de la Coalition pour l'alimentation scolaire, l'objectif étant d'améliorer à la fois la couverture et la qualité du programme national de repas scolaires. La démarche adoptée par le PAM à cette fin s'articulera autour de trois axes, à savoir: renforcer les capacités institutionnelles en rendant le pays mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre un programme de repas scolaires bénéficiant d'un financement pérenne et d'en assurer le suivi; mettre au point un modèle durable et rentable d'alimentation scolaire utilisant la production locale, sur lequel le PAM s'appuiera, en lien avec les activités 3 et 4, pour favoriser la mise au point de dispositifs susceptibles d'être transposés à l'échelle nationale, notamment par la mise en place de transferts de type monétaire; asseoir les résultats déjà obtenus en faisant fond sur les réussites enregistrées en matière de mise en œuvre et les premières constatations issues de l'évaluation sur l'alimentation scolaire menée en 2024, dans le cadre de l'initiative SABER, afin de garantir la viabilité et l'efficacité du programme à long terme.

44. Au titre de l'activité 3, le PAM adoptera une démarche intégrée axée sur la résilience qui consistera à cibler pendant plusieurs années les zones vulnérables afin de protéger, de remettre en état et de valoriser les actifs communautaires, tout en en créant de nouveaux pour diversifier les moyens d'existence. Les interventions seront axées sur la gestion durable des terres et de l'eau, dont les bénéfices sont avérés en matière de sécurité alimentaire, de stabilité économique, de cohésion sociale et de résilience face aux chocs multiples. En remettant en valeur les terres dégradées et en encourageant l'adoption de pratiques permettant de régénérer les sols et de solutions fondées sur la nature, le PAM vise à favoriser la production alimentaire locale, la création de revenus et l'accès à l'eau, tout en augmentant au fil des ans l'approvisionnement en eau destiné à l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Il s'emploiera également à faire adopter des outils de transfert des risques, tels que l'assurance indicielle, et des mesures de réduction des risques, notamment la diversification des cultures. Une attention particulière sera accordée à l'autonomisation des femmes et des jeunes grâce à l'appui apporté en faveur d'un accès équitable aux ressources, à la formation et aux possibilités de revenus.

45. Dans le prolongement de l'aide qu'il apporte aux petits exploitants agricoles pour améliorer leur productivité, leur accès aux marchés et leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation, le PAM resserrera encore les liens avec les marchés et améliorera la transformation après récolte dans le cadre de l'activité 4. Il s'agira de renforcer les filières et de créer des centres de regroupement et de transformation dans certaines zones, en complément des agropoles créées à l'initiative du Gouvernement. Le PAM formera le personnel et renforcera les capacités des coopératives et des entreprises agroalimentaires en matière de normes de qualité, d'entreposage, de réduction des pertes après récolte et d'information relative aux marchés. Il continuera également de soutenir l'initiative nationale d'enrichissement du riz et s'emploiera à la faire intégrer aux systèmes alimentaires nationaux, notamment au système de fourniture de repas scolaires, en vue de remédier aux carences en micronutriments et d'améliorer les résultats obtenus sur le plan nutritionnel.

46. Les trois activités prévues au titre de cet effet direct sont interdépendantes et complémentaires. Afin d'obtenir le plus de résultats et la plus grande efficacité possible, le PAM les mettra progressivement toutes en œuvre dans les mêmes communautés vulnérables[26]. Ainsi, l'augmentation de la production agricole au moyen de la création d'actifs (activité 3), conjuguée au soutien apporté aux petits exploitants agricoles (activité 4), contribuera à l'approvisionnement des programmes en milieu scolaire. En retour, l'alimentation scolaire utilisant la production locale offrira un débouché stable aux petits exploitants, ce qui favorisera la pérennité des programmes. La dimension nutritionnelle sera prise en considération dans l'ensemble des activités, ce qui sera propice à l'adoption de pratiques saines. Par ailleurs, le PAM renforcera ses partenariats et travaillera en étroite collaboration avec les institutions publiques pour assurer l'efficacité de la planification et de la mise en œuvre et une transition sans heurt, réalisable à différentes échelles, vers une prise en main des activités par le pays.

Harmonisation avec les priorités nationales

47. Les activités axées sur les repas scolaires qui sont proposées sont conformes aux stratégies et aux plans nationaux mis au point par le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et récemment approuvés, ainsi qu'aux cadres plus généraux instaurés par le Gouvernement s'agissant de l'éducation, de la nutrition et de l'appui aux systèmes nationaux. Les activités axées sur la résilience et le renforcement des capacités s'inscrivent dans le prolongement des politiques nationales définies par le Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, le Ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique, le Cabinet du Président de la République et le Cabinet du Premier Ministre pour renforcer la souveraineté alimentaire de la Côte d'Ivoire. Les activités sont en concordance avec les résultats escomptés 1 et 3 du Plan-cadre de coopération.

5. Hiérarchisation des priorités et pérennisation

Hiérarchisation des priorités

48. Compte tenu de l'intensification de ses activités de développement au titre du présent PSP, notamment en lien avec le développement du capital humain, le renforcement de la résilience et l'appui aux systèmes et programmes nationaux, le PAM devra disposer de financements pluriannuels souples. Il continuera de renforcer ses partenariats avec les donateurs actuels, cependant, l'un des objectifs importants du présent PSP est la diversification des financements et l'utilisation de modalités de financement novatrices. Le PAM se concertera avec le Gouvernement pour mener conjointement des activités de sensibilisation visant à promouvoir l'établissement de partenariats avec les donateurs pour l'obtention de résultats collectifs. Le degré de priorité plus important accordé au renforcement des systèmes nationaux ouvre des perspectives en matière de coopération Sud-Sud. En outre, le PAM s'attachera à harmoniser son savoir-faire et ses intérêts stratégiques avec ceux de ses partenaires, en particulier les autres entités des Nations Unies, dans le cadre d'activités communes de mobilisation de ressources.

[26] Une analyse intégrée du contexte et d'autres analyses seront utilisées à cette fin.

49. L'intérêt des donateurs reste élevé, en particulier dans des domaines tels que les repas scolaires, la résilience face aux chocs, les moyens d'existence en milieu rural et le développement des filières, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux jeunes. En conséquence, les perspectives de financement des deux effets directs du PSP sont encourageantes. Néanmoins, la pérennité des financements dépendra de la capacité du PAM à continuer de faire la preuve des résultats obtenus, à veiller à l'utilisation efficiente des ressources et à renforcer les partenariats avec le Gouvernement et les acteurs du secteur privé. Bien que les possibilités de financement pluriannuel soient probablement suffisantes pour maintenir, voire étendre, la portée et la finalité des activités prévues au titre du PSP, l'efficacité de la mise en œuvre dépendra du renforcement ciblé des capacités des partenaires locaux et nationaux et de l'aptitude à utiliser et à gérer les ressources de manière responsable. Pendant la mise en œuvre du PSP, le PAM maintiendra une forte présence sur le terrain de manière à pouvoir apporter son appui en matière de suivi, de coordination au niveau local et de renforcement des institutions, et ainsi conserver la confiance des donateurs.

50. En cas de déficit de financement, les interventions visant à sauver des vies menées au titre des programmes d'urgence s'adresseront en priorité aux personnes et aux communautés les plus vulnérables grâce au ciblage communautaire, conformément à la stratégie régionale de hiérarchisation des priorités et en consultation avec le Gouvernement, les donateurs et les partenaires. S'agissant des activités axées sur les repas scolaires et la résilience, le PAM, en accord avec le Gouvernement, tirera le meilleur parti des synergies pour limiter au minimum les répercussions sur les groupes de personnes bénéficiant d'une assistance.

51. Le PAM consultera régulièrement ses partenaires publics pour s'assurer que les priorités définies dans ses programmes sont conformes à l'évolution des besoins et à la stratégie du Gouvernement et adaptées à la situation du pays pendant toute la durée du PSP.

Stratégies de pérennisation et de transition

52. Les stratégies de pérennisation et de transition du PAM reposent sur des investissements importants en faveur du renforcement des capacités des principaux acteurs des systèmes alimentaires. Afin d'aider le Gouvernement à combler les lacunes sur le plan du capital humain, ambition au cœur du nouveau plan national de développement, le PAM continuera de collaborer avec les institutions, les partenaires locaux et les communautés pour les doter de compétences et d'outils, tout en participant au renforcement des systèmes indispensable pour gérer et pérenniser les interventions.

53. Dans le cadre du présent PSP, le PAM prévoit, en collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires, de pérenniser le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale en vue d'opérer sa transition vers un rôle de catalyseur propre à faire fructifier les partenariats stratégiques qui auront été noués au titre de ce plan. Des lignes directrices, telles que les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation sur l'alimentation scolaire menée dans le cadre de l'initiative SABER, orienteront son action, de façon à ce qu'il fournisse un appui structuré, coordonné et conforme aux priorités nationales.

54. Pour faciliter la transition et en assurer la réussite, le PAM accordera la priorité à l'établissement de partenariats solides et au développement de synergies avec ses partenaires clés, notamment le Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, la FAO et le FIDA, afin d'appuyer le développement des filières locales et de favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables à même de favoriser le passage à des systèmes alimentaires durables. Des partenariats stratégiques à long terme seront mis en place et conjugués à de solides mécanismes de coordination interinstitutionnelle afin d'assurer la pérennité des interventions et leur prise en main par les instances nationales.

55. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, l'action menée par le PAM pour renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'analyse de la sécurité alimentaire visera à doter les services publics compétents, en particulier les services décentralisés, des compétences et des outils nécessaires pour anticiper et gérer les catastrophes et y faire face dans de bonnes conditions d'efficacité. Afin d'assurer la viabilité de l'assistance apportée, le PAM s'emploie, en étroite collaboration avec les acteurs nationaux, à trouver des solutions à long terme pour les personnes les plus vulnérables et les plus à risque. À cette fin, il sera procédé par étapes, de l'intervention face au choc au renforcement de la résilience, de manière à réduire les facteurs de vulnérabilité et à favoriser l'autosuffisance des communautés à long terme, tout en veillant à ce que les personnes vulnérables soient dirigées, à chaque fois que cela sera nécessaire, vers l'assistance fournie dans le cadre des systèmes nationaux.

56. Au titre de l'effet direct 2 du PSP, des approches durables seront adoptées pour opérer le passage vers un programme de repas scolaires intégralement pris en main par le pays. Le PAM cessera progressivement d'assurer directement la mise en œuvre du programme, tout en continuant de collaborer avec les acteurs nationaux pour renforcer leurs capacités. Pour ce qui est des repas scolaires, notamment du modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale, le PAM aidera le Gouvernement à prendre part à l'initiative de financement durable, qui apporte son concours à la réalisation d'analyses relatives à la marge de manœuvre budgétaire et aux coûts, à l'élaboration d'une stratégie nationale de financement et à l'établissement d'échanges structurés avec les principaux partenaires sur les questions financières. Cela viendra appuyer les efforts déployés pour faire adopter une loi accordant au programme national de repas scolaires un statut spécial et un cadre budgétaire amélioré. De plus, les activités complémentaires 3 et 4 contribueront à pérenniser le programme de repas scolaires en créant des sources de revenus viables pour les communautés, assurant aux écoles un approvisionnement alimentaire régulier.

57. En collaboration avec ses principaux partenaires, notamment l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale, ainsi que les institutions publiques et le secteur privé, le PAM mettra à profit son savoir-faire en matière d'analytique des données, de solutions numériques et d'innovation dans le domaine de l'assistance alimentaire pour renforcer les capacités nationales et concourir à la mise au point d'un écosystème numérique durable maîtrisé localement, qui favorisera la prise de décisions fondées sur des données factuelles et améliorera la prestation de services dans tous les secteurs. Il s'agira notamment de dématérialiser le programme national de repas scolaires et d'améliorer l'accès à l'information climatique aux fins de la préparation aux situations d'urgence et de l'analyse de la sécurité alimentaire.

ANNEXE I

APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA CÔTE D'IVOIRE (2026-2030)		
Objectif	**Élimination de la faim**	**Élimination de la faim**
Cible	**2.1 Accès à l'alimentation**	**2.4 Viabilité des systèmes alimentaires**
Domaine d'action privilégié	**INTERVENTION FACE À UNE CRISE**	**RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE**
Effet direct du PSP	**Effet direct 1 du PSP:** En Côte d'Ivoire, les populations en situation d'insécurité alimentaire et touchées par des chocs peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la survenue des chocs.	**Effet direct 2 du PSP:** D'ici à 2030, le Gouvernement est mieux à même de mettre en œuvre un programme pérenne de repas scolaires grâce à son action en faveur d'un système alimentaire résilient qui s'articule autour de moyens d'existence renforcés, d'une meilleure gestion des ressources naturelles et du développement des filières locales.
Activité	**Activité 1:** Mettre en place un ensemble intégré de mesures axées sur l'alimentation et la nutrition à l'intention des populations en situation d'insécurité alimentaire et touchées par des chocs et renforcer les capacités nationales en matière de production de données factuelles et de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, notamment en consolidant les systèmes d'assistance publics réactifs face aux chocs.	**Activité 2:** Mener des activités de sensibilisation auprès des hauts responsables et fournir une assistance technique et une assistance directe aux fins de la mise en œuvre des programmes nationaux et de l'application d'ensembles novateurs de mesures axées sur le milieu scolaire et la nutrition privilégiant des aliments nutritifs et sans danger pour la santé produits localement.
		Activité 3: Fournir aux communautés une assistance aux fins de la protection, de la remise en état et de la valorisation des actifs essentiels et des infrastructures de base qui permettent d'atténuer l'incidence des chocs, notamment la remise en état des actifs naturels et productifs.
		Activité 4: Apporter une assistance technique aux institutions nationales, aux acteurs locaux des filières alimentaires et aux populations ciblées afin de leur permettre d'accroître la production locale et durable d'aliments nutritifs et sans danger, dans le respect de l'environnement, et d'avoir accès à de nouvelles possibilités de revenus et à de nouveaux débouchés, dont les écoles.

ANNEXE II

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

1. Le bureau de pays a mis en place un système complet de suivi et d'évaluation de façon à assurer la pleine conformité avec la circulaire de la Directrice exécutive relative aux prescriptions minimales en matière de suivi et aux normes portant sur les mécanismes communautaires de remontée de l'information. Ce système, qui repose sur une stratégie de gestion des connaissances, permettra d'assurer le suivi des activités menées au titre du PSP, d'en rendre compte et d'y donner suite, afin de recueillir des données factuelles, d'éclairer la prise de décisions relatives aux programmes et de mettre en évidence la contribution du PAM à l'élimination de la faim.

2. Les indicateurs d'effet direct et de performance seront harmonisés avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération et évalués conformément aux exigences institutionnelles en matière de suivi. Les indicateurs d'effet direct, de produit et de processus seront ventilés par sexe, par âge et par handicap.

3. Des cibles approuvées par les communautés seront adoptées et porteront notamment sur la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information seront renforcés grâce à la mise en service du système SugarCRM pour les petits pays, comme cela était préconisé dans les recommandations formulées dans le cadre du projet global du PAM relatif aux assurances à donner. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires au sein des pouvoirs publics chargés de mettre en œuvre plusieurs de ses activités en Côte d'Ivoire pour s'assurer que les cibles sont conformes, font l'objet d'un suivi et servent à adapter les interventions.

4. Une cartographie détaillée des moyens disponibles sera réalisée au début de la période concernée par le PSP au moyen de systèmes qui mesurent les connaissances et la performance en lien avec le renforcement des capacités du pays.

5. Afin de réduire autant que possible les dépenses et d'augmenter l'efficacité, le bureau de pays utilisera les technologies d'analyse et d'automatisation destinées à collecter, à analyser et à visualiser les données, notamment le système interne de suivi de l'impact des actifs. Il réalisera également une évaluation de l'impact sur la vie privée avant de définir les données à recueillir pour assurer la conception de programmes efficaces et garantir le respect des règles du PAM en matière de protection des données.

6. Le PSP fera l'objet de plusieurs évaluations, dont une évaluation décentralisée qui permettra de tirer des enseignements sur la façon dont la transposition à plus grande échelle des initiatives relatives à l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés contribue à la pérennité du modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Un examen à mi-parcours sera également réalisé pendant la période de mise en œuvre pour mesurer les progrès accomplis et déterminer les modifications à apporter. Des activités de suivi post-distribution seront menées régulièrement afin de mieux appréhender les modes d'utilisation des transferts d'assistance alimentaire par les différents groupes de bénéficiaires.

7. Le Gouvernement a demandé au PAM de l'aider à réaliser une nouvelle évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité. Tout comme les évaluations des besoins essentiels, le suivi à distance de la sécurité alimentaire et une étude menée à l'aide de l'outil d'analyse destiné à combler le déficit en nutriments (Fill the Nutrient Gap), cette évaluation viendra compléter les mesures prises à l'échelle nationale pour suivre la situation en matière d'insécurité alimentaire et favoriser la prise de décisions fondées sur des données factuelles. Des évaluations du fonctionnement des marchés et le suivi des prix permettront d'éclairer les décisions relatives aux modalités de transfert et d'évaluer la possibilité d'interventions axées sur les marchés.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

8. Une mise à jour régulière du registre des risques du bureau de pays permettra de déterminer les mesures à prendre en matière de préparation et d'atténuation des risques. Dans les domaines prioritaires, le PAM a alloué des ressources spécifiques pour le registre des risques, le contrôle et les activités visant à donner des assurances. Il a mis en place des procédures opératoires normalisées et des cadres de gestion des risques afin de limiter les risques en matière de santé, de sécurité et de sûreté.

9. Les déplacements de demandeurs d'asile vers les régions situées dans le nord de la Côte d'Ivoire devraient se poursuivre. Afin d'assurer la pérennité des opérations d'urgence, le PAM, en collaboration avec les partenaires nationaux et locaux, mettra en place une stratégie qui s'appuiera sur les enseignements tirés à ce jour de la gestion de la situation. Un nombre croissant de personnes pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire à la suite d'aléas naturels. L'intensification des activités et l'accroissement des investissements visant à améliorer la résilience des ménages et des communautés et la préparation devraient permettre d'atténuer ce risque et de réduire progressivement les besoins d'assistance humanitaire.

10. Le PAM veillera à ce que ses interventions soient conçues avec discernement, de façon à ne pas aggraver les différends locaux. L'assistance sera fournie en toute équité, compte dûment tenu de la complexité du contexte sociopolitique, et contribuera à soutenir activement les mesures prises pour favoriser la cohésion sociale. Le bureau de pays continuera de participer activement aux réseaux du système des Nations Unies chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Afin de limiter les risques liés à la protection, les capacités de tous les partenaires coopérants en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles seront évaluées, conformément à la circulaire de 2023 de la Directrice exécutive sur la question.

11. Afin de réduire les risques de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de distribution, des modèles logistiques seront conçus au préalable, en coopération avec le Gouvernement, compte tenu des besoins opérationnels et des évaluations des besoins et des risques.

12. Pour se prémunir contre le risque de fraude et de détournement des ressources, le PAM continuera de dématérialiser ses systèmes et renforcera les mesures relatives aux assurances à donner s'agissant de la gestion des identités, aussi bien pour les transferts de type monétaire que pour les transferts en nature. Afin de réduire son exposition aux risques fiduciaires et aux risques d'atteinte à sa réputation, le PAM mettra en œuvre des mesures visant à renforcer les contrôles internes et le respect des règles déontologiques ainsi qu'à favoriser la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Tous les partenaires coopérants devront se soumettre à une procédure d'agrément rigoureuse via le portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies, à des évaluations annuelles de la performance et à des visites de contrôle régulières.

Garanties sociales et environnementales

13. Le PAM mènera ses activités selon les modalités prévues dans sa politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle et son cadre pour la durabilité environnementale et sociale, élaboré en 2019. Il consolidera également ses mécanismes communautaires de remontée de l'information de façon à les rendre accessibles, réactifs et à même de traiter des plaintes, en particulier celles liées aux garanties sociales. Parallèlement, les activités menées au titre du présent PSP favoriseront l'adoption de pratiques écologiquement responsables, notamment l'appui à la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale destiné à réduire l'empreinte écologique du PAM et de ses partenaires.

ANNEXE III

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays (*en dollars*)

TABLEAU 1: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS *(en dollars)*							
Effet direct du PSP	**Activité**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
1	1	6 607 151	6 630 649	4 767 668	4 784 841	4 121 313	**26 911 623**
2	2	8 655 775	8 525 496	8 231 756	7 082 002	6 462 658	**38 957 688**
	3	3 472 871	3 412 109	3 681 009	3 339 368	3 303 052	**17 208 408**
	4	1 416 707	1 399 200	1 421 993	1 462 130	1 493 068	**7 193 098**
Total		**20 152 503**	**19 967 454**	**18 102 427**	**16 668 341**	**15 380 090**	**90 270 816**

TABLEAU 2: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS *(en dollars)*			
	Effet direct stratégique 1 du PAM	**Effet direct stratégique 2 du PAM**	**Total**
	Effet direct 1 du PSP	**Effet direct 2 du PSP**	
Domaine d'action privilégié	**Intervention face à une crise**	**Renforcement de la résilience**	
Transferts	19 474 387	43 994 873	**63 469 259**
Mise en œuvre	3 249 719	9 389 380	**12 639 099**
Coûts d'appui directs	2 545 024	6 107 948	**8 652 972**
Total partiel	**25 269 129**	**59 492 200**	**84 761 330**
Coûts d'appui indirects	1 642 493	3 866 993	**5 509 486**
Total	**26 911 623**	**63 359 193**	**90 270 816**

ANNEXE IV

TABLEAU 3: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE						
	2026	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Total (hors chevauchements)	328 790	329 090	309 900	262 075	252 075	714 013

ANNEXE V

RATION ALIMENTAIRE (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ										
	Effet direct 1 du PSP						**Effet direct 2 du PSP**			
	Activité 1						**Activité 2**		**Activité 3**	
Type de bénéficiaires	**Assistance alimentaire pour la création d'actifs (intervention d'urgence)**	**Distribution générale de vivres – Intervention en cas de chocs multiples**	**Distribution générale de vivres – Réfugiés**	**Distribution générale de vivres – Nutrition (enfants de 6 à 59 mois)**	**Distribution générale de vivres – Nutrition (filles et femmes enceintes ou allaitantes)**	**Distribution générale de vivres – Réfugiés (sites)**	**Repas scolaires – Élèves des écoles primaires**		**Assistance alimentaire pour la création d'actifs**	**Adaptation au climat et gestion des risques**
Modalité	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**
Céréales		350					150			
Légumes secs		80					30			
Huile		25					10			
Sel										
Sucre										
Super Cereal					200					
Super Cereal Plus				200						
Micronutriments en poudre										
Total kcal/jour		1 747		787	787		728			

RATION ALIMENTAIRE (*grammes/personne/jour*) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (*dollars/personne/jour*), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ										
	Effet direct 1 du PSP						**Effet direct 2 du PSP**			
	Activité 1						**Activité 2**		**Activité 3**	
Type de bénéficiaires	**Assistance alimentaire pour la création d'actifs (intervention d'urgence)**	**Distribution générale de vivres – Intervention en cas de chocs multiples**	**Distribution générale de vivres – Réfugiés**	**Distribution générale de vivres – Nutrition (enfants de 6 à 59 mois)**	**Distribution générale de vivres – Nutrition (filles et femmes enceintes ou allaitantes)**	**Distribution générale de vivres – Réfugiés (sites)**	**Repas scolaires – Élèves des écoles primaires**		**Assistance alimentaire pour la création d'actifs**	**Adaptation au climat et gestion des risques**
Modalité	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Produits alimentaires**	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**	**Transferts de type monétaire**
% de kcal d'origine protéique										
Transferts de type monétaire (*dollars/personne/jour)*	0,6		0,55			0,55		0,21	0,6	3,6*
Nombre de jours d'alimentation par an	180	90	180	180	180	90	70		90	1

Note: S'agissant des repas scolaires, le nombre de jours d'alimentation par an est une moyenne, différents modèles étant appliqués en collaboration avec le Gouvernement. La valeur unitaire des transferts de type monétaire assurés au titre de l'assistance alimentaire pour la création d'actifs est calculée sur la base d'un panier de dépenses minimum, aussi bien pour l'effet direct 1 que pour l'effet direct 2. Il en va de même pour la distribution générale de vivres à destination des demandeurs d'asile (réfugiés). La distribution générale de vivres à destination des communautés d'accueil est quant à elle conforme au programme national de filets de protection sociale.

* Les transferts assurés au titre de l'adaptation au climat et de la gestion des risques correspondent à l'appui apporté aux petits exploitants agricoles pour couvrir les primes d'assurance récolte.

ANNEXE VI

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le portail de données sur les PSP[1].

Des informations détaillées concernant notamment les éléments ci-après y seront communiquées pour toute la durée du PSP et mises à jour chaque année:

a) les modalités de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;

b) une vue d'ensemble des bénéficiaires, ventilés par groupe d'âge, par sexe et par statut de résidence, ainsi que des données sur les bénéficiaires ventilées par groupe de bénéficiaires, par sexe et par modalité de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;

c) les distributions de rations alimentaires et les transferts prévus dans le cadre de chaque effet direct du PSP et de chaque activité;

d) la ventilation des transferts par modalité;

e) des informations quantitatives pour chaque effet direct du PSP et chaque activité, avec indication de la valeur en dollars É.-U. ainsi que du volume le cas échéant;

f) un plan de hiérarchisation des priorités: ajustements apportés aux plans d'exécution en fonction des perspectives de financement.

[1] Conformément à la politique en matière de plans stratégiques de pays (2016).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance